

Correction de l'appel à candidatures du Programme UAM Tomás y Valiente 2017

L'appel à candidatures UAM Tomás y Valiente 2017, dont l'objectif est d'encourager l'incorporation de chercheurs espagnols et étrangers possédant un parcours d'excellence dans les domaines des Arts et sciences humaines, des sciences sociales et juridiques, est modifié selon les termes suivants :

Article 4. Conditions de sélection des chercheurs participants

Le paragraphe suivant est supprimé :

« Les candidats dont les diplômes auraient été obtenus à l'étranger devront être en possession de l'homologation correspondante, ou le cas échéant, du certificat d'équivalence correspondant. Cette condition ne s'appliquera pas aux candidatas ayant obtenu leur thèse doctorale dans un pays de l'Union Européenne. »

Article 6. Dossier de candidature

Le paragraphe suivant :

« e) Copie certifiée du diplôme de doctorat ou de la certification académique, sur laquelle figure clairement la date d'obtention du titre de docteur. »

est remplacé par :

« e) Copie du diplôme de doctorat ou de la certification académique, sur laquelle figure clairement la date d'obtention du titre de docteur. »

Article 11. Recrutement des candidats retenus

Le paragraphe suivant est ajouté :

Pour la formalisation du contrat de travail, le candidat sélectionné dont le diplôme aura été obtenu à l'étranger, devra présenter l'homologation correspondante ou, le cas échéant, un certificat d'équivalence.



Fdo. Rafael Garesse Alarcón
Rector